

- À l'été 1985
- De 1990 aux années 2000
- En 2003
- En 2007
- En 2011
- En 2013

Le port de plaisance des Roches-de-Condrieu reçoit son premier bateau !

- Le port a peu évolué et sa balance financière restait difficilement équilibrée.
- Pour la première fois en 2002, la commune des Roches-de-Condrieu, alors gestionnaire, a atteint le petit équilibre financier. Ces résultats permettaient seulement d'entretenir le port.
- La Commune a alors mobilisé les principaux acteurs (la Communauté de Commune du Pays Roussillonnais, la Communauté d'Agglomération de Vienne, le Conseil Général, CNR, Chambre de Commerce et d'industrie de Vienne, VNF) concernés par le Port pour réaliser une étude de faisabilité pour l'agrandissement du Port et de la zone de loisirs de Condrieu et des Roches-de-Condrieu.
- En 2004, l'investissement pour rendre viable et autonome le port est chiffré à 3 000 000 € HT, projet trop lourd pour la seule commune.
- Le SYRIPEL (Syndicat Rhône Isère Plaisance et Loisirs) est monté pour entretenir et mener à bien le projet global, du Port et de la Base de Loisirs. Ce syndicat est composé de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais, de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois et de la commune de Condrieu.
- Après des investissements massifs sur la partie base de loisirs avec la création du téléski nautique, l'année 2011 est l'occasion d'un coup de jeune sur la capitainerie : réaménagements intérieurs, nouvelle façade aux teintes plus méridionales, même sous la neige !

La capitainerie sous la neige

- Le projet de dragage du port devient central. Dans un souci de préservation du milieu naturel, la réglementation de la loi de l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) nécessite désormais une étude d'impact. La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) est alors sollicitée pour contribuer à l'obtention de toutes les autorisations administratives requises pour.... rendre au Rhône ce qu'il a apporté !